

Sujet : Dossier PC 066 174 21 C0001 - St Féliu d'Avall

De : ANDREU Julien (Technicien Fonctionnel) - DIRSO/District Sud <Julien.Andreu@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 19/04/2021 13:31

Pour : DINET Sylvie - DDTM 66/SA/ADSF <sylvie.dinet@pyrenees-orientales.gouv.fr>

Copie à : "VOS Jean-Hugues (Chef de district) - DIRSO/District Sud" <jean-hugues.vos@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

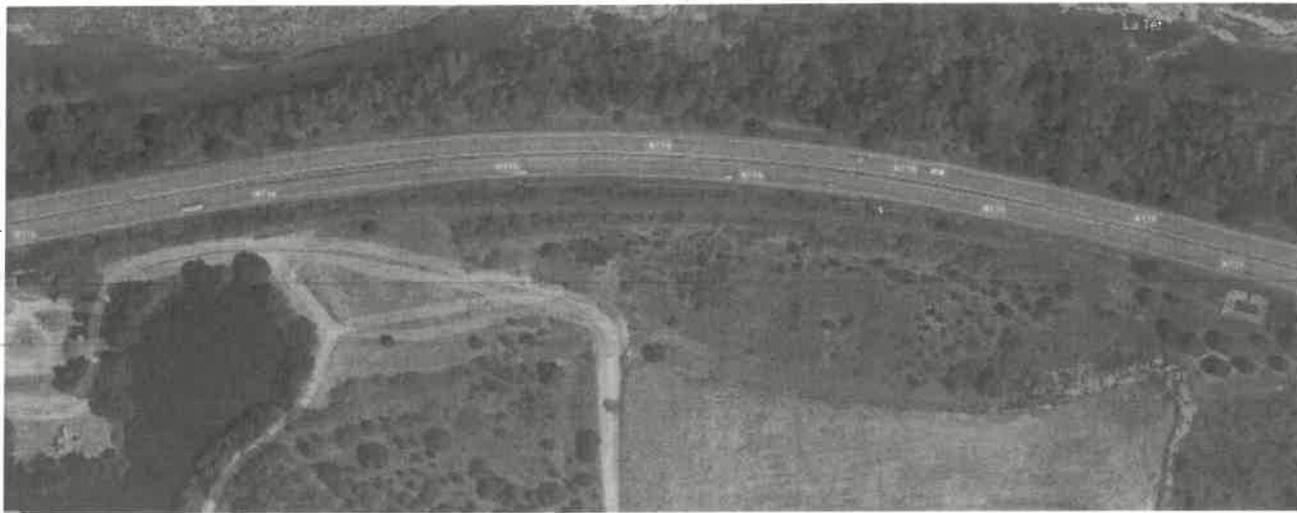
Avis favorable de la DIRSO.

Il faudra que l'accès, par la desserte, au bassin de décantation situé en bordure de la RN116 soit conservé (plan en PJ).

Cordialement.

--

-- Accès bassin St Féliu.PNG



ACCÈS BASSIN

-- Pièces jointes :

Capturemess.PNG	0 octets
dossier n° PC 066 174 21 C0001.pdf	117 Ko
Accès bassin St Féliu.PNG	1,1 Mo

COMMUNE : Saint-Féliu d'Avall NATURE DE L'OPERATION : Centrale Photovoltaïque Lac des Bouzigues	Participants DDTM ➤ Alette Lapostole ➤ Clémentine Debat-Burkath
	Rédacteur ➤ Claire GAUTIER paysagiste conseil

Visite de site

Le projet porte sur la création d'un parc photovoltaïque de 3,5 hectares sur la commune de Saint-Féliu-d'Avall. Le projet se situe aux abords du lac des Bouzigues, lac artificiel créé à la suite d'une exploitation de sables et d'argiles, qui s'étend entre le coteau boisé et la N116. Ces terrains autrefois faisaient partie du lit majeur de la rivière Têt, mais sont à présent totalement coupés de la rivière avec le passage de la RN116. L'ensemble forme aujourd'hui un espace « naturel » où la végétation reprend peu à peu ses droits. Le lac, très fréquenté, accueille des pêcheurs et des pique-niqueurs, cherchant un lieu paisible et arboré.

Zones d'implantation

La visite du site nous a permis de situer précisément les zones de projet pour l'implantation des panneaux photovoltaïques. Deux zones sont concernées, toutes deux implantées à l'est du lac. La zone principale couvre une parcelle de 2,5 ha, cernée à l'est et au sud par le coteau boisé, au nord par un talus enherbé et à l'ouest par la route d'accès. La deuxième zone, plus petite d'environ 3000 m², couvre la moitié d'une parcelle ouverte, cernée au nord par un talus enherbé, à l'ouest par un talus boisé, à l'est par la route d'accès avec au sud le reste de la parcelle qui est occupé par un pré et un coteau boisé.

Ces deux zones sont sur des sols entièrement remaniés par l'exploitation des sablières, laissant des sols pauvres, caillouteux, sans substrat nutritif, sur lesquels ne poussent qu'une flore de type steppe herbacée. Les plantations récentes d'arbres le long de la route n'ont pas réussi à repartir, démontrant clairement la très faible qualité des sols.

L'implantation des tables solaires sur la grande parcelle, à l'est, semble justifiée au regard de la très faible qualité des sols et du paysage très enveloppant du coteau boisé et des talus. Les tables préservent la zone humide au nord et restent très à l'écart du lac et ne seront quasiment pas visibles si une haie arbustive vient accompagner la limite avec la voie d'entrée.

En revanche, la zone plus à l'ouest, est plus proche du lac et n'occupe qu'une partie de la parcelle. La zone équipée va s'ouvrir au sud sur le reste d'une prairie et sur un petit bois aéré. Cette prairie et ce petit bois préservés risquent d'être totalement dévalorisés par le contact direct avec ces panneaux photovoltaïques entourés de leur clôture. Ce sera d'autant plus dommageable qu'un chemin public est prévu sur cette parcelle en prairie pour rejoindre le bâtiment d'accueil du lac des Bouzigues.